



Escapade à Chenonceaux

Mer 4 – Jeu 5 Décembre 2024

L'antenne de St-Brevin propose aux détenteurs de la carte d'étudiant UP 2024-2025 une sortie de deux jours à Chenonceaux en passant par Angers, Romorantin et Saché

J1

- **Matin : St-Brevin-les-Pins** (Place André Savary, Pôle de Bresse)
- Halte à **Angers** : visite guidée du **musée J. Lurçat et de la Tapisserie contemporaine**
- **Pause déjeuner au restaurant**
- En début d'après-midi, visite guidée du **château/musée de Balzac à Saché**. Le château de Saché est l'un des lieux d'inspiration privilégiés d'Honoré de Balzac, immergez-vous dans sa vie quotidienne en abordant notamment son rapport à la Touraine et découvrez les œuvres littéraires inspirées de cette région.
- En fin d'après-midi, départ en direction de **Romorantin-Lanthenay**
- Installation à votre hôtel. **Dîner et nuit**

J2

- Après le petit-déjeuner, départ pour la **visite guidée du musée de la Sologne**, au sein de trois anciens moulins sur la Sauldre
- **Déjeuner au restaurant** aux environs de Chenonceaux
- Après-midi : **visite du château de Chenonceaux** avec guide-conférencier et découverte libre de ses jardins. Noël est un moment particulièrement privilégié au Château de Chenonceaux avec plus de 3 mois de préparation pour les décorations réalisées par l'Atelier floral du château, dirigé par un fleuriste, meilleur ouvrier de France
- **Retour à St-Brevin** dans la soirée

Prix par personne de 25 à 29 participants	345 €
de 30 à 34 participants	325 €
de 35 à 39 participants	315 €
40 participants et +	305 €

CE PRIX COMPREND : le transport en autocar, les visites mentionnées dans le programme, l'hébergement en hôtel 3* base chambre double à l'hôtel LA PYRAMIDE, la pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J2 (menus 3 plats), la taxe de séjour, l'assurance assistance-rapatriement

CE PRIX NE COMPREND PAS : le supplément chambre individuelle (+ 35 €/personne, nombre limité), l'assurance annulation et vol bagages hors protection sanitaire (+ 15 €/personne)

Nombre de places limité à 50

Paiement par chèque : 100 € d'acompte à l'inscription à l'ordre de « Nombalais »

Bulletin et règlement d'acompte à rendre avant le vendredi 20 septembre 2024